



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4410^e séance

Vendredi 9 novembre 2001, à 11 h 15
New York

<i>Président :</i>	M. Patterson	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. João Bernardo de Miranda, Ministre angolais des affaires étrangères et Président en exercice du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka; M. Térance Sinunguruza, Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération; M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo; M. Tuliameni Kalomoh, Vice-Ministre namibien des affaires étrangères, de l'information et de la diffusion; M. Patrick Mazimhaka, Envoyé spécial du Président du Rwanda; M. James Wapakhabulo, Vice-Premier Ministre ougandais et Ministre des affaires étrangères; M. Keli S. Walubita, Ministre zambien des affaires étrangères et M. Stanislaus I. G. Mudenge, Ministre zimbabwéen des affaires étrangères à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Miranda (Angola), M. Sinunguruza (Burundi), M. She Okitundu (République démocratique du Congo), M. Kalomoh (Namibie), M. Mazimhaka (Rwanda), M. Wapakhabulo (Ouganda), M. Walubita (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite M. Amos Namanga Ngongi, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine à prendre place à la table du Conseil. J'invite M. Archibald M. Mogwe, représentant du facilitateur du dialogue intercongolais à prendre place aux côtés de la table du Conseil. J'invite M. Olivier Kamitatu, Secrétaire général du Mouvement de libération du Congo (MLC); M. Azarias Ruberwa, Secrétaire général du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma); et M. Pashi-Claver, représentant du

Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-K) à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais dire d'abord à quel point je me réjouis de vous voir, Monsieur le Président, présider cette réunion.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue au Comité politique de l'Accord de Lusaka. J'espère que cette réunion avec le Conseil de sécurité permettra à toutes les parties d'accepter d'aller de l'avant dans le processus de paix.

Lors de mon dernier rapport au Conseil, j'ai recommandé que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) soit autorisée à entamer la troisième étape de son déploiement. Pour que ce déploiement réussisse cependant, les parties doivent respecter leurs responsabilités. J'aimerais donc communiquer de nouveau certaines de mes préoccupations.

En premier lieu, les combats dans l'est du pays doivent cesser. Personne ne devrait fournir un appui supplémentaire aux groupes armés, qui poursuivent les affrontements dans l'est, et personne ne devrait mener d'autres actions agressives contre eux.

Dans le même temps, tout doit être fait pour créer des conditions qui permettront aux anciens combattants de rentrer volontairement dans leurs foyers et de s'y établir en toute sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

La République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda doivent s'entendre sur le processus de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des combattants, et sur la création d'un mécanisme de coordination, qui facilitera la transition sans heurt au désarmement et à la réinsertion.

Kisangani doit être démilitarisée, conformément à la résolution 1304 du Conseil de Sécurité – et j'engage le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)

à donner suite, sans plus tarder, aux mesures proposées à cet égard par mon Représentant spécial, M. Ngongi.

J'ai d'ailleurs l'intention de renforcer la présence militaire de la MONUC à Kisangani, afin de faciliter la démilitarisation de cette ville. Le déploiement de la MONUC à Kindu a pour objectif de créer un climat de sécurité incitant les groupes armés à désarmer. Je note donc avec inquiétude la décision du RCD et du Mouvement de libération du Congo (MLC) de mettre en place une « force spéciale mixte », basée à Kindu, qui sera chargée de « traquer et de neutraliser toutes les forces négatives ». Kindu ne doit en aucun cas être utilisé comme base de lancement d'opérations militaires.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le retrait des troupes namibiennes et, aussi, de bon nombre de soldats ougandais du territoire de la République démocratique du Congo est encourageant. J'exhorte vivement les Gouvernements angolais, zimbabwéen et rwandais à accélérer les préparatifs pour le retrait rapide de leurs troupes.

La réouverture du fleuve Congo et de ses affluents représente le pas le plus important que l'on puisse maintenant franchir pour réunifier le pays et stimuler la vie économique et sociale. Je demande à toutes les parties d'aider la MONUC à faire sa part pour réaliser cet objectif, notamment en démantelant les points de contrôle et en éliminant les autres obstacles à la liberté de mouvement.

Je demande instamment au Comité politique, et surtout aux parties congolaises, d'appuyer le facilitateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, et je me félicite de la volonté du Gouvernement de l'Afrique du Sud d'accueillir le dialogue lorsqu'il reprendra. Toutefois, les parties congolaises ne devraient pas attendre cette reprise officielle. J'espère qu'elles continueront de se réunir officieusement pour poursuivre leurs discussions constructives sur l'avenir du pays.

Je voudrais aussi exhorter les trois parties congolaises à poursuivre leurs efforts pour améliorer la situation relative aux droits de l'homme dans les zones qu'elles contrôlent. Tous ceux qui exercent une autorité ont le devoir de faire enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et de prendre les mesures qui s'imposent. La communauté internationale les jugera à l'aune des mesures qu'ils prendront ou

négligeront de prendre. Les parties congolaises doivent aussi faciliter l'accès à tous ceux qui cherchent à apporter des secours humanitaires à la population qui souffre dans les zones qu'elles contrôlent.

Enfin, on ne fait pas suffisamment de choses pour améliorer le sort des enfants, en particulier ceux qui ont été enrôlés dans les diverses forces armées. Je demande instamment à tous les membres du Comité politique, surtout les parties congolaises, de travailler avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, ainsi qu'avec les agents de la MONUC chargés de la protection des enfants, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre dès que possible les accords sur la démobilisation des enfants soldats.

Le processus de paix en République démocratique du Congo est sans doute parvenu à un tournant. Ce qui est en jeu, c'est la réunification du pays après des années de guerre. La MONUC est disposée à apporter une contribution décisive en se déployant dans l'est du pays. Au moment où le Conseil de sécurité se prépare à prendre une décision sur la base de mes recommandations, je demande aux parties de s'acquitter de leurs responsabilités et d'achever ainsi le processus de paix qui a été entamé à Lusaka il y a plus de deux ans.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole au Président du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, M. João Bernardo de Miranda, Ministre angolais des affaires étrangères.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; interprétation assurée par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette instance en ma qualité de Président du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer l'initiative de convoquer cette séance commune du Comité et du Conseil de sécurité. Même si c'est maintenant devenu pratique courante, cette séance est plus importante que jamais aujourd'hui parce qu'elle a lieu à la veille d'une étape déterminante dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka sur la République démocratique du Congo, à savoir le lancement de la phase III du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Le but premier de cette séance est de déterminer ensemble comment assurer le maintien et le

renforcement du cessez-le-feu, pour parvenir au désarmement et à la démobilisation des groupes armés; pour accélérer le retrait des forces étrangères et le dialogue interne; et, ce qui est plus important encore, pour contribuer de façon substantielle au rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Ce sont là des tâches cruciales, urgentes et inévitables. Leur succès marquera la différence entre avancer sur la voie d'une paix durable ou effectuer un retour vers un conflit et une insécurité à grande échelle, non seulement en République démocratique du Congo, mais aussi dans la région des Grands Lacs tout entière.

Les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka inspirent l'espoir et l'optimisme quant à la mise en oeuvre efficace des étapes futures. Le plus important de ces progrès, c'est le respect du cessez-le-feu. Malgré quelques reculs, qui sont habituels dans un processus aussi complexe, le respect du cessez-le-feu par les parties témoigne de leur volonté de mettre fin à la guerre et de régler leurs problèmes par des moyens pacifiques. Il montre également qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit en République démocratique du Congo.

Cependant, nous sommes toujours préoccupés par la poursuite des activités militaires dans certaines parties du pays, surtout dans la partie est de la République démocratique du Congo, auxquelles prennent part les forces de certaines entités signataires de l'Accord et d'autres qui ne sont pas parties au cessez-le-feu. Si cette situation persiste, elle pourrait mettre en danger le cessez-le-feu et provoquer une nouvelle vague d'hostilités.

C'est à nous qu'il incombe de trouver une solution politique efficace à ce problème. La solution ne devrait pas se limiter à la suspension de l'aide militaire aux groupes armés. Nous devons aussi fournir les conditions et les garanties du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la totale réinsertion de tous les groupes armés vivant en République démocratique du Congo.

Un pas important dans la bonne direction a été accompli avec la récente mesure annoncée par le Gouvernement de la République du Congo de désarmer quelque 3 000 ex-combattants burundais qui vivent maintenant à Kamina. Nous louons cette mesure, qui est de si bon augure pour l'Accord de Lusaka. Il est

très important de souligner que les combattants doivent trouver une solution de rechange à la guerre. Il faut les encourager à renoncer à leurs armes et à retourner à leurs terres. Il faut leur donner des garanties valables quant à leur intégrité physique et à leurs perspectives de réinsertion sociale, pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Avec la réalisation du désengagement et du déploiement des forces, malgré des problèmes mineurs, et avec le retrait total des forces namibiennes et le retrait partiel des forces angolaises, ougandaises, et zimbabwéennes du Zimbabwe maintenant en cours, les bases de la phase III du déploiement de la MONUC ont été établies. Le Comité politique prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que tous les signataires remplissent, intégralement et de bonne foi, les obligations librement assumées pour que la paix en République démocratique du Congo devienne une réalité.

Dans ce contexte, je me félicite de la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité d'autoriser le début de la phase III, conformément au rapport sur la MONUC. Je lance aussi un appel aux membres du Conseil pour qu'ils soutiennent cette recommandation, de façon à permettre d'étendre les opérations de la MONUC à l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo. Cela contribuerait à renforcer la confiance entre toutes les parties en cause.

Le Comité politique comprend bien, cependant, que les phases futures de l'accord de cessez-le-feu, en particulier le retrait total des forces étrangères, exigeront une intervention plus poussée de l'ONU pour accélérer le retour de la paix dans le pays. Par conséquent, il est nécessaire de réfléchir à la nécessité, pour le Conseil, d'autoriser le déploiement d'une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Le peuple de la République démocratique du Congo souffre depuis longtemps, et continue de souffrir des effets d'un conflit dévastateur, qui a tué des centaines de milliers de ses enfants, détruit son économie et son infrastructure, et répandu la misère dans la majeure partie de sa population. Seize millions de personnes sont maintenant tributaires d'une aide alimentaire d'urgence.

Nous devons permettre aux Congolais eux-mêmes de résoudre leurs propres problèmes internes, de réaliser une véritable réconciliation, de reconstruire

leur économie, et d'instaurer une société démocratique en coexistence pacifique avec ses voisins, dans le respect des principes et des normes du droit international. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que tous les États respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale, et l'indépendance de la République démocratique du Congo.

Les difficultés rencontrées dans le dialogue national intercongolais montrent que certains problèmes n'ont pas été pris en compte. Nous espérons que la préparation des travaux de Durban prendra en compte toutes les questions en suspens, de telle sorte que le dialogue national soit à l'avenir fructueux et qu'il porte sur l'ensemble des questions.

Pour résumer, je voudrais exprimer ma conviction que le retour à la paix en République démocratique du Congo est une absolue nécessité. Elle permettra la transformation de la région de l'Afrique centrale en une zone de paix, de sécurité et de coopération, ce qui est une condition *sine qua non* d'un développement harmonieux de ses pays. Pour réaliser ce rêve, la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier, ont un rôle très important à jouer.

Je dois aussi saisir cette occasion pour louer la détermination du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que de son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Namanga Ngongi, du Chef de la MONUC, le général Mountaga Diallo, et du chef de la Commission militaire mixte, le général Mwaniki, de ramener la paix en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons aussi des efforts accomplis par toutes les parties qui ont permis de placer le siège tant de la MONUC que de la Commission militaire mixte à Kinshasa, capitale du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en tant que Président du Conseil.

C'est un honneur pour moi de présider cette séance du Conseil de sécurité avec le Comité politique de l'Accord de Lusaka portant sur un cadre pour la paix. Je voudrais, au nom du Conseil, souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ministres et aux Représentants de l'Angola, du Burundi, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Zambie et du Zimbabwe; à l'Organisation de l'unité africaine; au facilitateur du dialogue intercongolais, au Mouvement pour la

libération du Congo; au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)-Goma; au RCD-Kisangani; et au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Nous sommes particulièrement heureux que le Secrétaire général, Kofi Annan, ait pu se joindre à nous pour cette très importante séance. Sa présence et sa contribution ici confirment l'importance que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général attachent au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et dans les pays de la région des Grands Lacs, et en réalité dans toute l'Afrique et pour l'ensemble de la communauté mondiale.

Eu égard aux liens historiques et au patrimoine commun qu'elle a avec ce pays, la Jamaïque considère comme un privilège de présider cette séance sur la République démocratique du Congo. Plus de 80 % de la population jamaïcaine descend d'ancêtres africains et nous avons par conséquent des affinités particulières avec les problèmes et les aspirations de l'Afrique.

Le 7 septembre de l'année dernière, le Sommet du Conseil de sécurité a publié une déclaration par laquelle nous nous engageons à « assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique » (*résolution 1318 (2000), annexe, par. 1*) Dans ma contribution à cette occasion, j'ai souligné que « pour s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit avoir un impact sur la vie des gens, transformer leur désespoir en espérance et les libérer des conflits. » (*S/PV.4194, p. 17*) Nous avons exprimé notre grave préoccupation pour les effets dévastateurs des conflits sur les conditions humanitaires de la population civile, surtout les femmes et les enfants. Nulle part ailleurs, cela n'est plus d'actualité qu'en République démocratique du Congo. C'est un objectif déclaré de la présidence jamaïcaine du Conseil de sécurité durant le mois de novembre de faire progresser la paix dans toutes les régions du monde et d'accorder une attention particulière aux conflits qui assaillent le continent africain. J'ai par conséquent le privilège de présider cette séance pour servir cet objectif important de la participation jamaïcaine au Conseil de sécurité.

À l'époque de notre réunion en septembre de l'an dernier, les perspectives de paix en République démocratique du Congo et dans la région se trouvaient au-delà de l'horizon. Depuis lors, des progrès

considérables ont été accomplis et le Conseil de sécurité a joué un rôle majeur pour appuyer le processus de paix. La Mission du Conseil de sécurité dans cette région cette année a été un jalon important sur la voie de la paix. Le déploiement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) partout dans ce pays a continué d'avoir un impact important sur le processus de paix et le concept des opérations pour le déploiement de la phase III de la MONUC, qui a été présenté par le Secrétaire général, fait maintenant l'objet d'un examen attentif par le Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité vous rencontre, vous, nos partenaires, pour consolider les acquis obtenus et donner un nouvel élan afin de transformer en réalité une paix durable en République démocratique du Congo et dans région des Grands Lacs. Cela fait partie du dialogue en cours entre le Conseil de sécurité et les dirigeants régionaux de² chercher la manière dont le Conseil de sécurité et les pays de la région peuvent maintenir l'élan du processus de paix en République démocratique du Congo. Nous avons assisté à quelques changements positifs dans le paysage politique de la République démocratique du Congo et de la région. Nous devons nous appuyer sur ces changements.

Hier, le Conseil a rencontré les représentants des pays de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, dont la plupart de ceux qui sont invités à s'associer à nous aujourd'hui sont membres. Nous avons discuté des perspectives d'application de l'Accord de paix d'Arusha dans ce pays. Il est indéniable qu'il y a des liens entre les conflits au Burundi et en République démocratique du Congo. Pour cette raison, une solution au conflit en République démocratique du Congo doit être recherchée au niveau régional, d'une manière globale et complète. À cet égard, notre séance d'aujourd'hui prend note de la suggestion du Secrétaire général selon laquelle le moment est venu pour les parties de chercher les moyens d'associer plus étroitement le Burundi au processus de paix en République démocratique du Congo.

À notre séance d'aujourd'hui, nous devons veiller à faire très attention à quelques questions clefs, qui doivent être résolues afin d'instaurer une paix durable en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs.

Premièrement, il doit y avoir un plan crédible pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou la réinstallation des anciens combattants, surtout ceux de ce qu'on appelle les forces négatives. Nous appelons en particulier tous les États à cesser d'appuyer les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, et nous lançons un appel à la cessation de toutes les hostilités dans l'ensemble du pays. Au moment où la MONUC se déploie davantage à l'est, il est essentiel que les groupes armés respectent et appliquent intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que l'Accord de Lusaka.

Deuxièmement, il faut un plan d'ensemble pour le retrait total de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est impératif que toutes les parties fournissent à la MONUC les informations nécessaires, comme ils en ont l'obligation en vertu des accords pertinents.

Troisièmement, l'incapacité de démilitariser Kisangani demeure un obstacle à la paix en République démocratique du Congo. Ce Conseil doit insister pour qu'on respecte ses résolutions. Nous réitérons donc notre appel à toutes les parties pour qu'elles veillent à ce que cette question soit réglée sans aucun retard.

Quatrièmement, s'il y a bien eu des progrès dans les étapes préparatoires du dialogue intercongolais, les parties doivent renouveler leurs engagements envers le processus politique et la communauté internationale doit offrir son plein appui. Voir le peuple de la République démocratique du Congo déterminer lui-même l'avenir politique de son pays doit demeurer une priorité si l'on veut qu'il y ait une paix durable. L'engagement de toutes les parties envers un processus politique, ce qui permettra la participation la plus large possible de tous les groupes, est un premier pas essentiel vers la réalisation d'un système de gouvernement inclusif et démocratique, que nous considérons comme une condition préalable à une paix durable.

Cinquièmement, nous devons mettre en oeuvre, de la façon la plus sérieuse, les engagements pris pour traiter de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et chercher les moyens d'assurer que les revenus de ces

ressources soient injectés dans le développement social et économique du pays au profit de toute sa population.

Saisissons cette occasion pour renforcer le partenariat entre le Conseil de sécurité, l'ensemble de l'ONU et les pays de la région. Saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement à la cause de la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Les mesures positives que nous avons prises jusqu'ici doivent être renforcées par notre engagement renouvelé envers la paix. Nous le

devons aux peuples de la République démocratique du Congo et de la région, et c'est notre responsabilité collective d'assurer qu'une paix s'instaure.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je vais maintenant lever la présente séance et inviter les membres du Conseil et tous les invités à assister à la séance privée dans cinq minutes.

La séance est levée à midi.